

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES)

Recommandation 486A catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle

RS5082 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31768, 31795
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	16/01/2025

Certificateur(s)

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE · SIRET : 18003502402369

Partenaires habilités

838 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 838 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
2T FORMATION	81527468300037	Former et organiser l'évaluation
3F INVESTISSEMENTS	85080773600010	Former et organiser l'évaluation
A2CF	48142229300011	Former et organiser l'évaluation
A2L FORMATION	79982473500036	Former et organiser l'évaluation
A2 PREVENTION	49911261300041	Former et organiser l'évaluation
A2S CONSEIL	51117414600056	Former et organiser l'évaluation
A4 FORMATION	84240712400010	Former et organiser l'évaluation
AAA CENTRE DE FORMATION GARIBALDI	79373414600020	Former et organiser l'évaluation
ABC FORMATION	41310403500014	Former et organiser l'évaluation
AB CONDUITE	45383308900122	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 838 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5082-certificat-d-aptitude-a-conduire-en-securite-caces-recommandation-486a-categorie-b-pemp-a-elevation-multidirectionnelle/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.486A citée dans le titre de ce dossier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire et utiliser une PEMP (plate-forme élévatrice mobile de personnels) en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur, ..).
2. Connaître la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
5. Connaître et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
7. Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
9. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux, ..).
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci. Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
11. Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le test CACES, défini par la recommandation R.486A de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié).

Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.486A de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié.

Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7001

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formateurs trouveront des informations complémentaires sur le CACES dans la brochure ED6348 éditée par l'INRS et téléchargeable en ligne

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5082/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6 412
Parcours menés à terme	6 377
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 11/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7 486
Montant total engagé	6 268 716 €
Coût moyen par dossier	837 €
Durée moyenne	19 h
Période	03/2020 – 01/2025
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	2 %
France Travail	1 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.